



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMISSION DES ÉLUS

Jeudi 26 octobre 2023

## DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des dotations de l'État et du contrôle budgétaire

## COMPARATIF depuis 2019

DETR	Nombre de dossiers déposés	Montant des travaux des dossiers déposés	Nombre de dossiers retenus	Montant des travaux des dossiers retenus	Montant de l'enveloppe allouée	Taux de subvention moyen
2019	772 dont 200 sur la plateforme	188 M€	351	73,3 M€	15,9 M€	21,7 %
2020	580 dont 176 sur la plateforme	166 M€	356	76,6 M€	15,7 M€	20,5 %
2021	758 dont 244 sur la plateforme	199,8 M€	386	84,3 M€	16,02 M€	19,00 %
2022	889 dont 381 sur la plateforme	232,7 M€	288	82,8 M€	15,54 M€	18,75 %
2023	795 dont 408 sur la plateforme	300,9 M€	256	76,2 M€	14,86 M€	22,68 %

## Répartition des crédits par catégorie d'opérations

	2022		2023
Constructions publiques	42,56 %	Constructions publiques	33,01 %
Lutte contre l'incendie	1,92 %	Lutte contre l'incendie	3,46 %
Développement économique	0,81 %	Développement économique	6,19 %
Services publics	0,24 %	Services publics	10,46 %
Lutte contre les inondations	1,58 %	Lutte contre les inondations	0,39 %
Accessibilité	2,60 %	Accessibilité	3,12 %
Numérique	0,09 %	Numérique	0,15 %
Aménagement de places	3,16 %	Aménagement des places	7,09 %
<b>Sous-total priorité 1</b>	<b>52,96 %</b>	<b>Sous-total priorité 1</b>	<b>63,90 %</b>
Voiries	20,00 %	Voiries	17,95 %
Ingénierie	0,79 %	Ingénierie	0,13 %
<b>Sous-total priorité 2</b>	<b>20,79 %</b>	<b>Sous-total priorité 2</b>	<b>18,08 %</b>
Salles polyvalentes	3,66 %	Salles polyvalentes	4,34 %
Edifices culturels	5,57 %	Edifices culturels	1,30 %
Equipements sportifs	10,89 %	Equipements sportifs	4,65 %
Tourisme	4,47 %	Tourisme	5,56 %
Eclairage public	1,66 %	Éclairage public	2,03 %
<b>Sous-total Priorité 3</b>	<b>26,25 %</b>	<b>Sous-total Priorité 3</b>	<b>17,88 %</b>

# Préparation de l'exercice 2024

## Propositions :

- Maintien du plafond de subvention à 500 000 €
- Maintien du montant plancher des travaux à 10 000 € HT
- Abaissement du montant plancher des travaux d'ingénierie financière et juridique à 5 000 € HT
- Maintien de la majoration de 10 % pour les projets présentant un caractère exemplaire en matière d'excellence environnementale
- Maintien du bonus de 15 % pour les opérations intercommunales structurantes

# Calendrier 2024

- Mise en ligne de l'appel à projets le 30 octobre 2023
- Dépôt des demandes de subventions jusqu'au 31 décembre 2023
- Réunion de la commission des élus fin février 2024 pour avis sur les projets d'une subvention supérieure à 100 000 €
- Notification des décisions attributives de subvention début mars 2024

# DSIL 2023

DSIL : 8,23 M€

99 projets subventionnés pour un montant de travaux de 76,51 M€

Préciput régional : 2,03 M€ SUR 6,16 M€

5 projets subventionnés pour un montant de travaux de 27,26 M€

# DSIL 2023/répartition des projets par thématique

DSIL droit commun	
Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables	23,23 %
Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	33,33 %
Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements	8,08 %
Développement du numérique et de la téléphonie mobile	1,01 %
Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	21,21 %
Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	13,13 %

# FONDS VERT

## Doctrine régionale

Répartition des enveloppes :

2 Mds € au niveau national dont 500 M€ en compensation CVAE

Pour la région Hauts-de-France :

**132,29 M€** à répartir,  
dont 11,18 M€ non fongible :  
biodiversité (9,5 M€)  
et ingénierie (1,68 M€)

**Enveloppe régionale (montants initiaux) :**

- Friches (bâtementaire et renaturation) : 40 M€
- Biodiversité : 9,5 M€
- Biodéchets : 3,28 M€

**Soit 52,78 M€**

**Enveloppes départementales **soit 79,51 M€** :**

- **Dont 19,51 M€** pour le Pas-de-Calais
  - Projets : 12,97 M€
  - Ingénierie : 0,41 M€
  - CVAE : 6,13 M€  
dont 3,03 M€ pour le département



**PROGRAMMATION FOND VERT**
  
**mesures départementales pour le bloc communal (hors département, région , Sdis)**
  
**au 30 octobre 2023**

<b>Fonds vert</b>	<b>Nombre de dossiers déposés</b>	<b>Nombre de dossiers retenus</b>	<b>Part de chaque mesure (subventions)</b>	<b>Montant</b>
<b>Rénovation énergétique des bâtiments publics</b>	127	52	49,74 %	7 350 930,72 €
<b>Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public</b>	130	85	27,64 %	4 084 492,25 €
<b>Prévention des inondations</b>	17	13	13,28 %	1 961 699,74 €
<b>Prévention des risques d'incendies de forêt</b>	1	1	0,03 %	5 105,60 €
<b>Renaturation des villes</b>	36	9	6,30 %	931 718,40 €
<b>Covoiturage</b>	4	2	1,30 %	192 000,00 €
<b>Ingénierie</b>	12	9	1,71 %	252 350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>327</b>	<b>171</b>	<b>100 %</b>	<b>14 778 296,71 €</b>

## PROGRAMMATION FONDS VERT mesures régionales au 30 octobre

<b>Fonds vert</b>	<b>Nombre de dossiers déposés</b>	<b>Nombre de dossiers retenus</b>	<b>Part de chaque mesure (subventions)</b>	<b>Montant des subventions</b>
<b>Biodéchets</b>	4	2	3 %	342 649,33 €
<b>Friches</b>	56	18	76,9 %	9 000 000 €
<b>Biodiversité</b>	30	13	20,1 %	2 357 401,16 €
<b>TOTAL</b>	90	33	100 %	11 700 050,49 €

# Perspectives 2024

- pérennisation du fonds vert en 2024
- basculement automatique des dossiers 2023 non retenus éligibles sur 2024
- crédits spécifiques pour la rénovation énergétique des écoles + 500 M€
- intégration de la mesure « territoire d'industrie »
- prise en compte des travaux de type "confort d'été" pour les bâtiments publics
- formulaire démarches simplifiées simplifié

# Evolution du soutien de l'État aux investissements des communes et des groupements (DETR et DSIL et Fonds vert)

Dotations de soutien aux investissements	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR)	<b>15 943 954 €</b> 351 dossiers retenus	<b>15 724 424 €</b> 356 dossiers retenus	<b>16 022 342 €</b> 358 dossiers retenus	<b>15 541 672 €</b> 300 dossiers retenus	<b>14 867 791 €</b> 256 dossiers retenus
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de droit commun	<b>10 826 112 €</b> 71 dossiers retenus	<b>10 219 111 €</b> 74 dossiers retenus	<b>9 943 853 €</b> 114 dossiers retenus	<b>17 313 634 €* </b> 111 dossiers retenus	<b>10 271 361 €* </b> 104 dossiers retenus
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) part exceptionnelle	--	<b>12 525 334 €</b> 155 dossiers retenus	<b>5 338 651 €</b> 46 dossiers retenus	--	--
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) part rénovation énergétique	--	--	<b>12 118 919 €</b> 145 dossiers retenus	--	--
Fonds vert					<b>26 714 268 €* </b> 204 dossiers retenus
<b>Total investissement * y c crédits régionaux</b>	<b>26 770 066 €</b>	<b>38 467 869 €</b>	<b>43 423 765 €</b>	<b>32 855 306 €</b>	<b>51 853 420 €</b>

# DETR/DSIL et Fonds vert

Décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020

- A partir du lancement de l'opération, publication et affichage du plan de financement d'une opération d'investissement bénéficiant de subventions de personnes publiques
- A l'issue des travaux, pose d'une plaque ou d'un panneau permanent faisant apparaître le logo des financeurs publics